

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 novembre 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

-----

**2017 DICOM 22** Conventions de partenariat pour l'Exposition « Les Nuits Parisiennes ».

**MM. Frédéric HOCQUARD, Bruno JULLIARD  
et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal.**

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec Sony et de partenariat média avec Paris première pour l'Exposition « Les Nuits Parisiennes » ;

Sur le rapport présenté par MM. Frédéric HOCQUARD, Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de mécénat avec Sony et de partenariat média avec Paris Première pour l'Exposition « Les Nuits Parisiennes ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat et de partenariat susvisées pour l'Exposition « Les Nuits Parisiennes », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

